



Environnement Industrie

N°3 – Mars 2006

Sommaire

Actualités régionales

p 2

Parole d'Adhérent

p 3

Dossier CANAFB

p 4

Bonnes pratiques
environnementales

p 5

www.bourse-des-dechets.fr

p 6

Echo de l'association

p 7

Infos pratiques

p 8

Cahier détachable

en pages centrales

Directeur de la publication :
Michel DEPRAETERE

Comité de rédaction :
Marc Valentin, Mireille Crillon,
Joseph BRYKS, Isabelle CHAMPEIX,
Michel DEPRAETERE, Nicole GRASSART,

Périodicité : semestriel
Tirage : 1000 exemplaires
Zone de diffusion : région PACA

Environnement Industrie :
Association loi 1901 fondée en 1974
35 rue Saint Victoire - BP 21856
13221 Marseille cedex 01
Contact : Marc Valentin
Tél : 04 91 39 33 33
email : ei@ccimp.com

Reprographie : CCI Marseille Provence

Bulletin d'information sur l'environnement industriel en Provence Alpes Côte d'Azur

Editorial



Michel Depraetere,
Président d'Environnement-Industrie

Les efforts des entreprises industrielles en matière de sécurité et de protection de l'environnement ne sont pas toujours connus et appréciés à leur juste valeur. Nous devons les faire reconnaître et vous aider à les poursuivre, notamment par la mise en commun de nos compétences.

Retour rapide sur l'année écoulée : l'Assemblée Générale du 10 mai 2005 a confirmé les orientations et les priorités de l'Association. Le nouveau Conseil d'Administration, élargi, tient compte des nombreuses adhésions supplémentaires enregistrées au cours des deux années précédentes, dont un nombre croissant de PME. Le nouveau Bureau comprend maintenant, en plus des organismes fondateurs, la CCI Marseille Provence et l'UPE 13, un représentant des principales Fédérations ainsi qu'un représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour renforcer l'élargissement des actions d'Environnement-Industrie au niveau régional.

Au-delà de ses activités courantes de services à ses adhérents, notre Association a porté deux actions collectives qui ont mobilisé des ressources supplémentaires, financées par l'Agence de l'Eau : la recherche des substances dangereuses dans les rejets aqueux, qui se termine (voir le bilan page 2) et la consultation des industriels sur l'application en France de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Cette dernière opération, décrite dans le numéro spécial de notre bulletin en Juin dernier a été réalisée en partenariat avec les CCI de la Région, et nous permet de faire remonter au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée les questions et inquiétudes des industriels. Nous devons amplifier notre implication en 2006 pour nous assurer d'une prise en compte effective des besoins de l'industrie lors de la définition des objectifs spécifiques par «masse d'eau»

pour restaurer leur bon état en 2015. Environnement-Industrie continue de s'impliquer fortement dans les actions de réflexion et de prévention du SPPPI, en présidant 3 de ses groupes de travail sur les thèmes transversaux du Retour d'Expérience, de la définition des EIS (Eléments Importants pour la Sécurité des installations industrielles), et des Risques Naturels.

Nous représentons aussi, aux côtés de l'UIC et de l'UFIP, les intérêts des industriels impliqués dans l'essai à blanc de publication sur Internet des rapports d'inspection des Etablissements Classés des Bouches-du-Rhône, que la DRIRE a souhaité piloter en avant-première d'une généralisation éventuelle en région PACA, puis en France. Nous veillons particulièrement à ne pas laisser divulguer des informations confidentielles susceptibles de nuire à la sûreté des installations et à la compétitivité de nos entreprises.

En 2006, l'extension du réseau Cana FB, l'outil d'information pour la sécurité des canalisations se poursuivra pour couvrir tous les réseaux de la région.

Des journées techniques sur les thèmes des risques naturels et de la santé sont prévues. Nous poursuivons également notre accompagnement des entreprises concernées par le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (PNAQ), réalisé l'an dernier en commun avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) et l'ATG (Association technique de l'Industrie du Gaz).



suite de la page 1

Environnement-Industrie assure une représentation interprofessionnelle des intérêts des industriels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les efforts des entreprises industrielles, qui ont pourtant conduit notre industrie régionale à réaliser des progrès spectaculaires en matière de sécurité et de protection de l'environnement, ne sont pas toujours connus et appréciés à leur juste valeur, et nous devons les faire reconnaître. Mais nous avons aussi l'ambition de poursuivre ces progrès par nos actions de prévention et par la mise en commun de nos compétences.

**On est
plus forts
ensemble !**

Actualités

Les PME s'intéressent au développement durable

2R2D est une nouvelle structure, née en octobre 2004, en région Paca. Elle regroupe les formateurs, grandes écoles, universités et le CEA de Cadarache pour agir dans le développement durable. L'objectif est de servir d'interface avec les PME pour répondre à leurs besoins en matière de sûreté, de risques industriels et de protection de l'environnement.

Opération «recherche et réduction des rejets dans l'eau de substances dangereuses par les ICPE»

Un comité national, animé par la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, coordonne les programmes régionaux afin d'établir la synthèse nationale sur 5 ans des résultats d'environ 5000 établissements classés et de fournir les éléments demandés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

L'opération en région, issue de la Circulaire du 4 février 2002, s'inscrit dans le cadre de la contribution des industriels à l'état des lieux des bassins pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE), instrument français de mise en œuvre de la politique communautaire.

Environnement-Industrie a été désigné comme maître d'ouvrage pour la région PACA, par le Comité Régional piloté par la DRIRE et a administré les financements de l'Agence de l'eau pour le compte des établissements.

Sur une base initiale de 297 établissements listés par les services des installations classées et les Missions Inter Services de l'Eau (MISE), 193 établissements dont 33 stations d'épuration urbaines (STEP) ont été retenus par le Comité de pilotage en fonction des caractéristiques des rejets.

La mission d'intégration des établissements, débutée en novembre 2003, est désormais terminée depuis le 31 octobre 2005. Une phase de suivi administratif se poursuit toutefois jusqu'à fin mars 2006.

166 établissements se sont engagés volontairement dans la démarche dont :

- **161 entreprises** (dont 5 entreprises disposant de résultats obtenus lors d'une campagne réalisée en 2003) soit 100% des Entreprises concernées
- **6 STEP urbaines**, soit 18% des STEP concernées

Toutes les entreprises engagées, ont été adressées aux 2 laboratoires retenus par le comité de pilotage régional : Cereco et IRH Environnement.

Les mesures ont été réalisées sur tous les points de rejets des établissements, y compris sur les rejets pluviaux. 32 établissements ont fait également l'objet de mesures d'écotoxicité.

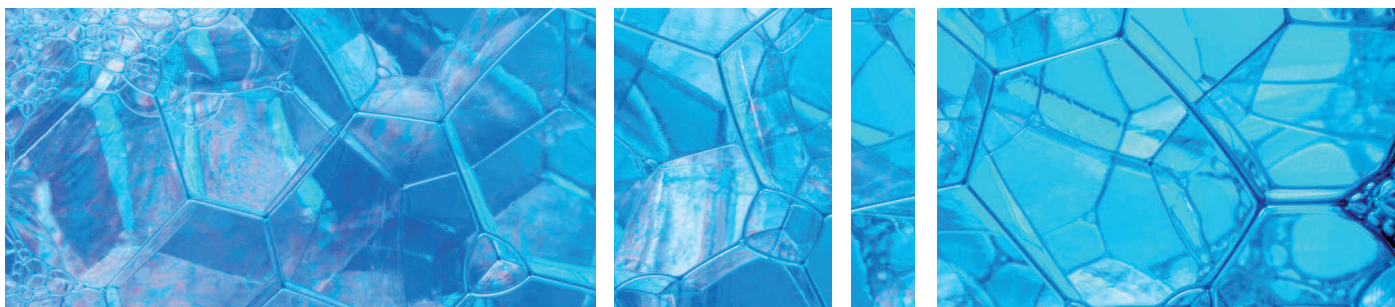
2 entreprises n'ont pu réaliser les prélèvements avant janvier 2006, ceci étant dû aux contextes particuliers de leurs activités.

Au 31 janvier 2006, 99% des résultats des établissements ont été adressés à l'INERIS, ce qui place notre région au 2^{ème} rang au niveau du Bassin après Languedoc-Roussillon qui avait débuté en 2002. Les autres régions, en terme de fourniture de résultats sont : Bourgogne à 87%, Rhône-Alpes à 51% et Franche-Comté à 42 %.

L'exploitation des résultats par l'Agence de l'Eau est en cours sur le Bassin Rhône Méditerranée et débute par le Languedoc-Roussillon. Cette exploitation devrait s'effectuer en relation avec l'état des lieux en cours sur les masses d'eau.

**Pour tout renseignement
Environnement-Industrie
04 91 39 34 43**

Parole d'adhérent



Photos XOR

La Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille

La Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille (CDSM) développe 3 activités sur un secteur urbanisé au cœur de Marseille :

- 1 savonnerie selon le procédé traditionnel de fabrication du savon de Marseille depuis plus d'un siècle.
- 1 unité de production de lessives en poudre et en pastilles
- 1 unité chimique de sulfonation produisant une matière active entrant dans la composition des lessives en poudre et des liquides vaisselle.

Elle emploie 37 personnes depuis la reprise du site par ses cadres en mai 2003 suite au dépôt de bilan de la société mère. La reprise d'une PME dans un secteur très concurrentiel impose une grande prudence en terme de gestion des coûts. Ainsi, les frais fixes sont comprimés tant que l'entreprise n'a pas trouvé son "rythme de croisière".

Cependant, l'entreprise a fait le choix d'une politique volontariste dans le domaine de l'environnement. Elle s'est très vite appuyée sur les compétences d'un cadre recruté en mission de longue durée et dont la fonction principale a été l'intégration des contraintes réglementaires environnementales mais également celles liées à la qualité et la sécurité. Mais la charge est lourde dans ce domaine pour une PME qui a longtemps

souffert de manques de moyens mais qui a la volonté (et les contraintes liées notamment à son environnement géographique) d'optimiser son outil de production. L'adhésion à Environnement Industrie s'inscrit dans cette démarche.

L'association est une source d'information importante dans le cadre des démarches réglementaires liées à l'environnement. Elle favorise également la rencontre d'industriels d'activités variées autour de problématiques communes dans le cadre de ses journées techniques. Finalement, elle facilite le dialogue entre les industriels et l'administration en se positionnant à l'interface.

Nous souhaitons que l'association reste à l'écoute des besoins des PME/PMI avec notamment la mise en place de démarches environnementales communes. Nous espérons également la création d'un site Internet (réservé) pour retrouver le programme des manifestations, le bulletin d'information, les comptes-rendus des commissions environnement, la liste des membres... et ainsi profiter pleinement des nombreuses actions de l'association.

Bernard DEMEURE
Président CDSM





Dossier CANAFB

Un outil d'information pour la sécurité des canalisations

Le transport par canalisations enterrées constitue un des moyens les plus sûrs pour acheminer sur de longues distances des matières dangereuses telles que le gaz, les hydrocarbures et certains produits chimiques.

Ce moyen permet sans augmentation du trafic routier et ferroviaire de déplacer avec un minimum de nuisances des millions de tonnes de produits chaque année.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 4.000 km de canalisations de transport cheminent dans le sol pour relier différents sites industriels, de stockage ou de distribution.

La grande majorité des incidents ou accidents survenant sur ces installations enterrées proviennent d'agressions de la canalisation lors de travaux de tiers.

Les exigences réglementaires* prévoient qu'avant d'entreprendre des travaux à proximité des canalisations, les personnes doivent déposer :

- en premier lieu, une demande de renseignements (DR)
- puis, une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

auprès des exploitants de canalisations susceptibles d'être concernées. A cet effet les tracés des canalisations de transport sont consultables en mairie.

Toutefois, compte tenu de la densité des canalisations dans les 19 communes du pourtour de l'Étang de Berre, les exploitants, avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI Marseille Provence), l'Association Environnement Industrie (EI) et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ont mis en place un site Internet d'information pour sensibiliser et mieux informer les entrepreneurs de travaux :

www.canafb.com

Les nombreuses connections à ce site montrent son intérêt et l'administration ne peut qu'inciter les personnes envisageant des travaux à le consulter systématiquement.

Jean-Marie Roux
Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

* Décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Dans le cadre de la future ouverture du portail CANAFB à la région PACA, nous nous proposons de faire un point sur l'utilisation de cet outil, d'information géographique.

Un peu d'historique : CANAFB a pris naissance en 1990 sur le pourtour de l'étang de Berre, à l'initiative, de la DRIRE de la DATAR, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et d'Environnement-Industrie. Son rôle étant de mettre à la disposition des entreprises du BTP une information rapide sur la présence de canalisations enterrées dans la région Fos Berre. En effet, la concentration de pipelines est particulièrement importante dans cette zone, plus de 1200 Km sur une surface de 600 Km², hors Etang-de-Berre. Le résultat attendu de l'utilisation d'un tel système étant une meilleure préparation des travaux par un échange plus fourni, ainsi qu'un suivi plus complet des actions entre les industriels et les acteurs évoluant dans le même environnement.

L'évolution idéalisée de ce type d'outil va naturellement vers un système unique et centralisé, intégrant tous les ouvrages enterrés (câbles électriques, câbles téléphoniques, fibres optiques, canalisations d'eau et de gaz etc...) de manière à être le plus exhaustif (entreprises, bureaux d'études, organismes d'état etc...) garantissant à tous les coups la ou les bonnes réponses, la cible étant la recherche du zéro accident.

Christian NICOLET – Air Liquide

Que dire de CANAFB ?

Dès l'origine cette démarche commune s'est inscrite dans le souci qu'avaient les intervenants extérieurs et les opérateurs de pipelines de mettre en place des moyens permettant de limiter les accidents dus à des travaux de tiers : cette démarche ne se dément pas aujourd'hui. Force est de constater en effet (à l'examen des statistiques d'acciden-tologie de pipelines en Europe de l'Ouest, par exemple) que les travaux de tiers restent la cause de près de la moitié des accidents survenus sur les réseaux de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. Avec parfois des conséquences dramatiques (nous pensons à la catastrophe survenue en Belgique en 2004).

Le nouveau règlement de sécurité des pipelines, dont la publication est annoncée pour 2006, mettra, entre autres, l'accent sur ce point particulier.

Pour TRANSETHYLENE, CANAFB continue par conséquent de trouver sa place et son utilité dans ce contexte. D'éventuelles évolutions du système dépendent d'un bilan à effectuer concernant son utilisation. Nous dirions qu'aujourd'hui c'est cette "utilisation" qu'il convient d'amplifier et de faire monter en puissance. A cet effet, TRANSETHYLENE supporte toute initiative d'information comme celle dont il avait été question en 2005.

Compte tenu de l'étendue du réseau de pipelines en PACA, l'élargissement imaginé de CANAFB est un "plus" appréciable.

Jean GRENIER
TOTAL SA.DSER/DSI
Coordination Pipelines Groupe.

Bonnes pratiques environnementales

CEA Cadarache



Patrick Philip

Les activités du centre du CEA/Cadarache sont réparties autour de plusieurs **plates-formes de recherche et développement** (R&D) technologiques essentiellement pour **l'énergie nucléaire** (fission et fusion) mais aussi pour les **nouvelles technologies pour l'énergie** et les études d'écophysiologie végétale et microbiologie. A Cadarache, il existe 49 installations classées pour la protection de l'environnement dont 24 «à caractère nucléaire» ; et 19 installations nucléaires de base (INB) dont une installation nucléaire de base secrète - propulsion nucléaire. Le nombre total de salariés est de 4100 dont 2300 appartenant au CEA, 860 aux entreprises implantées (AREVA), et 950 aux entreprises extérieures.



Henri Maubert

Les bonnes pratiques environnementales sont une préoccupation majeure sur le site qui se traduit par des actions dans la maîtrise des rejets, des déchets, la surveillance de l'environnement et un engagement pour l'avenir.

La réduction autant que raisonnablement possible des rejets, se fait d'abord au niveau du choix des procédés et des expérimentations qui doivent générer peu de rejets, puis au niveau de la rétention et de la mesure au niveau de chaque installation, puis enfin au niveau des exutoires du centre avec une mesure précise des produits radioactifs ou des substances chimiques émis.

La politique des déchets est orientée selon quatre axes principaux : la limitation de la production, la connaissance des flux de déchets et l'évolution de leurs caractéristiques dans le temps, la valorisation lorsque cela est possible, ou leur élimination vers les filières appropriées. Lorsque cela est nécessaire, l'entreposage des déchets ultimes doit être strictement limité et effectué dans de bonnes conditions.

La surveillance de l'environnement est effectuée au moyen d'un réseau de

stations fixes, 5 stations pour le milieu atmosphérique, 4 stations pour le milieu liquide où sont enregistrés les principaux paramètres en temps réel comme la radioactivité des milieux. De plus, un programme de prélèvements conduit à analyser plusieurs milliers de prélèvements d'échantillons d'eau, d'air, de sols de végétaux (environ 5 000 chaque année), à l'intérieur et à l'extérieur du centre. Il est à signaler qu'on ne démontre aucune augmentation de la radioactivité autour du centre du fait de ses activités, ni de dégradation de l'écosystème de la Durance en aval du point de rejet.

Par ailleurs, on peut signaler que le Laboratoire d'Analyses Nucléaires et de Surveillance de l'Environnement est certifié ISO 9001 version 2000, agréé au réseau national de mesures de radioactivité dans l'environnement et possède deux accréditations COFRAC, l'une pour les étalonnages des appareils de détection de la radioactivité et des sources, et l'autre pour les analyses de radioactivité dans des échantillons aqueux issus de l'environnement.

Enfin, le CEA Cadarache est engagé dans un processus de certification de management environnemental (ISO 14001), et s'attache pour 2006 à réaliser deux actions allant dans le sens d'un développement durable :

- un plan de déplacement d'entreprise visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- une charte avec ses partenaires, clients et fournisseurs, pour la mise en œuvre conjointe de règles et de pratiques concourant à cet objectif de développement durable comme les bonnes pratiques environnementales, les achats responsables...



N° 11 – Dep. 06

Recherche déchets broyés, balles ou rouleaux de PP, PEhd, PEbd et polyamides naturels et toutes couleurs.

N° 19 – Dep. 13

Recherche au moins 20 tonnes / mois de déchets de PET et de PVC sous forme de fibres, de granulés déclassés, . Conditionnement et rythme de livraison à définir.

N° 20 – Dep. 13

Recherche 200 t. et plus de CD broyés avec ou sans aluminium – Modalités d'achat et de conditionnement à définir.

N° 205 – Dep. 13

Propose 50 à 60 t./ an d'oxalate de sodium technique (lavé, 15 à 20 % d'eau), contenant du méthanol (5 à 15 %). Conditionnement en big bag de 650 à 700 kg – Possibilité : seaux PEhd de 10 à 25 kg – Possibilité future d'éliminer le méthanol.

N° 277 – Dep. 13

Propose 100 t / mois de déchets de plastiques mélangés issus du broyage de câbles lavés, dépoussiérés et démétallisés. Conditionnement en vrac.

N° 318 – Dep. 13

Recherche toutes quantités de déchets plastiques broyés ou non tels que: PS – ABS – PC – PMMA – POM – PE(hd et bd) – PA – PVC – PET ... d'origine post industrielle et/ou post consumer.

N° 341 – Dep. 06

Recherche par lot de 20 tonnes Chutes, découpes et broyés de PMMA (polyméthacrylate de méthyle). Conditionnement en vrac ou big-bags.

N° 572 – Dep. 13

Société spécialisée dans la collecte et le négoce des consommables informatiques usagés achète toutes quantités de cartouches et toners d'impressions usagées en vue d'une valorisation. Prise en charge de l'enlèvement.

N° 621 – Dep. 06

Recherchons 10/20 tonnes broyés polycarbonate naturel.

N° 820 – Dep. 13

Cherche toutes quantités de bois (toute forme, toute essence, emballage, démolition, déchèterie, bois brûlé, grugnon d'olives etc..) pour recyclage.

N° 831 – Dep. 13

Recherche 1000 tonnes de matières sèches contenant soit du Calcaire et/ou de la Silice, du Fer, de l'Aluminium (CaO + SiO₂ + Fe₂O₃ + Al₂O₃ >80%). Limitations sur hydrocarbures et métaux lourds. Conditionnement en vrac. Enlèvement sur la région Provence Alpes Cote d'Azur uniquement.

N° 959 – Dep. 13

Acheteons cartouches jet d'encre et toner usagées. Les cartouches doivent être vides et à la marque d'origine. Liste des tarifs de reprise sur demande. Autorisation préfectorale avec délivrance de bordereau de suivi.

N° 1004 – Dep. 13

Propose 300 m³/mois de sciure de pin. Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1005 – Dep. 13

Propose 200 m³/mois d'écorces de peuplier broyées. Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1010 – Dep. 84

Cherche filière de valorisation pour des résidus d'un épurateur de pâte à papier à base de recyclés. Composition : 85% de fibres et 15% de plastiques, polystyrènes, absence de métaux lourds. Environ 1700 tonnes / an. (résidu pouvant servir d'additif pour compostage). Conditionnement en bennes.

N° 1014 – Dep. 04

Donne 55 tonnes/an de déchets de savonnerie (sous forme de copeaux et de blocs). Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1223 – Dep. 13

Recherche 100 tonnes/mois de déchets plastiques issus de broyage de câbles électriques. Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1224 – Dep. 13

Propose 500 tonnes de granulés de LDPE régénéré (utilisation tubes et extrusion de gaines jusqu'à 50µ, MI: de 0.3 à 1.0, Densité de 0.918 à 0.922). Conditionnement en big bags de 1250 kilos. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 1265 – Dep. 06

Donne environ 25m³/semaine de palettes perdues et cagettes de bois.

N° 1295 – Dep. 13

Recherche toute quantité de palettes normalisées perdues ou hors normes pour valorisation. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 1342 – Dep. 05

Propose 1000 tonnes de poussières de chaux vive partiellement hydratée. Conditionnement en vrac. disponibilité immédiate.

N° 1614 – Dep. 06

Propose 1000 tonnes par mois de mâchefer (issu de la combustion de charbon) pour remblais comblement, sous couches, prefablocs. Conditionnement en camion de 25 tonnes au départ du Havre ou rendu chantier.

N° 1639 – Dep. 13

Achète tous déchets de matières plastiques.

N° 1646 – Dep. 13

Recherche 30 000 tonnes et plus de grosses ferrailles qualité HMS 1&2, tuyaux pipe line, rail, IPN, poutrelles démolitions.

N° 1651 – Dep. 13

Recherche en grande quantité tout thermoplastiques.

N° 1778 – Dep. 13

Propose quantités variables de CD Rom.

N° 1826 – Dep. 83

Achète toutes quantités de pots catalytiques. Possibilité d'enlèvement par nos soins ou dépôt à Fréjus ou Saint Laurent du Var.

N° 1828 – Dep. 83

Collectons déchets de l'informatique et de l'électronique. Bordereau de suivi de déchet remis après enlèvement.

N° 1904 – Dep. 06

Propose environ 20 bouteilles de gaz vides de marques étrangères.

N° 1934 – Dep. 13

Propose 22 800 kg de carbonate de calcium directement compressible et de grade pharmaceutique.

N° 2030 – Dep. 13

Propose 20 tonnes par mois de purges LDPE provenant de notre site de recyclage de films agricoles. Ces purges proviennent des changements de filtres et dégazage des extruseuses. Photos sur demande.

N° 2051 – Dep. 06

Achète toutes matières plastiques (PET, PP, ABS, HDPE ...) pour revalorisation.

N° 2053 – Dep. 13

Propose 1,5 tonnes d'ordinateurs, écrans, imprimantes et câbles usagés ou ne fonctionnant plus.

N° 2096 – Dep. 13

Recherche matières plastiques (ABS, PVC, PET, PP, PS...) pour exportation. Conditionnement en contenaires de 40 pieds.

N° 2160 – Dep. 84

Recherche partenaire pour 1300 tonnes / an de déchets de papiers à cigarettes à récupérer.

N° 2169 – Dep. 13

Propose 6 tonnes de PEHD soufflage broyé couleurs claires en 6 big-bags MFI 0.38 à 0.60.

N° 2170 – Dep. 13

Propose 4 tonnes environ de PMMA Broyé coulé floral en 3 big-bags.

N° 2194 – Dep. 13

Achète tous déchets de matières plastiques.

N° 2204 – Dep. 13

Cédons environ 1000 caillebotis (planchers bois ajourés à 50%) utilisables pour la mise en rack. Prix à convenir. Dimensions : longueur 132,5 cm; largeur 109,5 cm ; épaisseur 6,5 cm. Enlèvement global ou partiel possible. Conditionnement en palettes de 20.

N° 2214 – Dep. 13

Propose 1500 m³ de palettes et bois de récupération pollués par des plastiques.

Toutes ces annonces sont consultables sur le site www.bourse-des-dechets.fr.

Rappelons que l'abonnement, la consultation et l'édition de la bourse est gratuit pour les entreprises PACAC, le service étant offerts par les CCI de la région.

Echo de l'association

Environnement-Industrie déménage

Toute l'Equipe prendra, dans le courant du mois de mars, possession de ses nouveaux locaux sis 35 rue Sainte Victoire, Marseille 13005. Nous vous ferons prochainement part, via l'édition d'une plaquette mise à jour, de nos nouvelles coordonnées.

La prochaine Assemblée générale

d'Environnement-Industrie se tiendra le 23 mai 2006 à 9h00 avant la Semaine du Développement Durable (29 mai au 4 juin 2006). Elle sera suivie par une intervention du Directeur Régional de la DRIRE PACA, M. Philippe LEDENVIC sur le thème de l'environnement industriel en PACA.

Bilan de quelques actions 2005

Communication

Un bulletin d'information hors série sur la DCE en juin 2005, tiré en 5 000 exp.

Services aux adhérents

- Gestion / Administration des sites BDI, Guide du Recyclage et CANAFB
- Finalisation de l'opération Substances Dangereuses en PACA
- Relais auprès des Industriels de la Consultation nationale du Public sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) (mai - octobre 2005)
- Organisation d'un forum «Environnement» sur le thème de la gestion et du traitement des déchets dans le cadre des AMI (15, 16 et 17 mars 05)

→ Organisation de réunions d'information avec ATEE / ATG sur le contexte réglementaire et les enjeux du PNAQ (1 juin et 19 octobre 2005)

→ Présidence de 3 groupes de travail SPPPI (REX, EIPS et Risques Naturels)

Informations et formations

- Présentation du programme européen LIFE (10 mars 2005)
- Présentation du réseau 2R2D PACA (28 juin 2005)
- Conférence sur les rideaux d'eau et le traitement des odeurs industrielles par l'École des Mines d'Alès (21 octobre 2005)

Nouveaux adhérents

Environnement-Industrie se renforce de nouveaux adhérents. Bienvenue à :

SITA SUD :

Collecte et traitement des déchets

CDSM :

Savon, sulfonation, détergents

ALBEMARLE :

Industrie chimique : Brome, dérivés bromés, retardateur de flamme

SODISUD :

Nettoyage et maintenance industrielle

SANOFI CHIMIE :

Fabrication de produits pharmaceutiques

LA MESTA CHIMIE FINE :

Chimie fine pour la pharmacie

ST MICROELECTRONICS :

Fabrication de puces et composants électroniques

ARCADIS ESG :

Bâtiment infrastructure environnement géotechnique

RENE LAURENT :

Arômes alimentaires

INITIAL BTB (BTMF) :

Locations entretiens de textiles

BRENTAG MEDITERRANEE :

Distribution de produits chimiques industriels

LAFARGE CEMENTS – CONTES :

Cimenterie

CHIMIGET :

Formulation et fabrication de produits d'entretien et de désinfection

HEINEKEN :

Fabrication et embouteillage de bière

Infos pratiques

Rendez-vous

Salon professionnel du recyclage et de l'environnement

Marseille - Parc Chanot, du 16 au 17 mars 2006

Fête de la science 2006

Sur le thème Environnement et Santé du 9 au 15 octobre 2006
Environnement-Industrie tiendra un stand en partenariat avec
l'URIS pour présenter le rôle de l'ingénieur dans le développement durable.

Top Industrie 2006.

Le salon de promotion de l'industrie régionale se déroulera les 8 et 9 novembre 2006 au Palais de la Bourse et au CMCI - Marseille.
Environnement-Industrie sera partenaire dans l'organisation de cette manifestation pour le domaine de l'environnement.

Salon POLLUTEC

Lyon - Eurexpo, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006

Outils

Bourse des Déchets Industriels

www.bourse-dechets.fr

Un service gratuit* aux entreprises de la région PACA pour consulter et publier des annonces d'offre et de demande de déchets. «Parce que les déchets des uns sont parfois les matières premières des autres»

* Géré par EI et financé par la CRCI PACAC pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Guide Régional du Recyclage et de l'Élimination des Déchets en PACA

www.guide-recyclage-paca.com/

Destiné aux entreprises et aux collectivités, le site Internet rapide et intuitif a pour ambition d'être un annuaire et un outil d'information permettant de répondre à la plupart des problèmes qui peuvent se poser sur la gestion des déchets.

"Quelles sont les réglementations en vigueur ? Qui fait quoi ? Où ? Comment ? Quels sont les appuis disponibles ?". Les entreprises Paca du secteur des déchets peuvent, gratuitement et directement sur Internet, se faire référencer dans ce guide.

CANA FB

www.canafb.com/

Maîtres d'ouvrages, exploitants agricoles, entrepreneurs, responsables de travaux, particuliers... Vous allez peut être faire des travaux à proximité d'une canalisation enterrée sur l'une des communes concernées par CANAFB.

Ce service gratuit vous permet de trouver : des informations réglementaires, les coordonnées des exploitants de pipelines dans la commune de vos travaux ainsi que les formulaires de déclaration pour faire vos demandes à ces exploitants.

Etablissement :

Activité (s) principale (s) :

Code NAF :

Effectif de l'établissement :

Adresse :

Tél : Fax :

Email :

Directeur de l'établissement :

Responsable Environnement :

Tél : Fax :

Email :

Responsable Sécurité Industrielle :

Tél : Fax :

Email :

Bulletin d'Adhésion à Environnement-Industrie

Adhère et joint un chèque de 150 Euros à l'ordre
de l'Association Environnement-Industrie

*Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée
sur les bases communes aux adhérents*

Nom et fonction
du répondant

Date :

Signature :

Merci de bien vouloir renvoyer ce questionnaire à
Environnement-Industrie
35 rue Sainte Victoire BP 21856
13221 Marseille cedex 01